



Académie des sciences d'outre-mer

*Les recensions de l'Académie*¹

Territoires de l'illicite et identités portuaires et insulaires : du XVI^e siècle au XX^e siècle / sous la direction de Marguerite Figeac-Monthus, Christophe Lastécouères
éd. A. Colin, 2012
cote : 58.688

Fraude, douanes et contrebande n'ont encore à ce jour que fait l'objet de peu de recherches et de travaux historiques : cette lacune semble aujourd'hui en voie de résorption depuis que s'est tenu au musée des douanes de Bordeaux, en octobre 2005, un important colloque sur les territoires de l'illicite dont M. Figeac-Monthus, et C. Lastécouères ont entrepris de publier les actes.

Montesquieu s'est illustré jadis par un impérissable traité de l'Esprit des Lois : il revenait au recteur J.P. Poussou, son successeur à la présidence de l'Académie de Bordeaux, de démontrer que ceux qui enfreignent les lois ont aussi, toute considération morale mise à part, contribué à l'essor des économies nationales et, comble du paradoxe, à l'accroissement des ressources fiscales ! (pp. 39-53). Ce même port de Bordeaux fut précisément, et presque naturellement, un haut-lieu de la fraude des vins. Marguerite Figeac-Monthus en a fait l'objet de sa communication (pp. 113-127). On lira avec agrément le récit des mésaventures de contrebandiers hollandais, les frères Vestnik qui avaient acquis en 1747 300 tonneaux de vin en Languedoc puis, n'ayant pas trouvé de navire à Sète, durent les acheminer à Bordeaux par le canal des Deux-Mers. Dans ce dernier port leur cargaison fut saisie. L'auteur détaille également les trésors d'inventivité et les subterfuges auxquels recoururent les contrebandiers bordelais afin de tourner les exigences du fisc. Toujours dans le domaine de la fraude vinicole, Olivier Serra retrace (pp. 261-279) les mesures répressives adoptées sous la Troisième République, régime dont la politique tarifaire, et notamment les tarifs Méline de 1892, engendraient une importante contrebande maritime et terrestre.

Au dix-huitième siècle, Roscoff, petit port de cabotage en pays de Léon, favorisé par sa situation géographique, tira une grande partie de ses ressources d'une active contrebande d'alcool avec l'Angleterre, bien étudiée par Pierrick Pourchasse (pp. 147-156). Les ports de mer ne furent pas seuls impliqués : de 1686 à 1759, Lyon fut, en dépit de la prohibition, le théâtre d'une importante contrebande d'étoffes et de cotonnades dites indiennes que nous décrit Olivier Le Gouic (pp. 55-93), donnant force détails sur les circuits de l'introduction frauduleuse et de la vente illicite dans ce grand centre textile. Le même auteur traite du trafic de la piastre d'Espagne à bord des vaisseaux du Roi à Cadix (pp. 329-343). Pour ne pas s'éloigner du monde hispanique, Olivier Caparossi étudie (pp. 319-328) la réforme monétaire appliquée aux Canaries en 1751 et l'intense fraude qui en a résulté dans ces îles, articulation

¹ 

Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc/3.0/).
Basé(e) sur une oeuvre à www.academieoutremer.fr.



Académie des sciences d'outre-mer

essentielle du commerce atlantique espagnol, si bien que l'on a pu les qualifier d'*archipel du faux*. Les marins d'eau douce s'adonnaient eux aussi à la fraude : Anne Conchon nous décrit (pp.221-233) le système complexe de la fiscalité fluviale au XVIII^e siècle et les moyens mis en œuvre par les mariniers pour échapper aux contrôles.

Le blocus continental fut un âge d'or de la contrebande: on lira avec intérêt la contribution de Catherine Denys (pp. 135-149) qui montre l'impuissance du système napoléonien à réprimer les activités des *smugglers*, nous apprend qu'en 1811 les Anglais étaient nombreux à Dunkerque où ils vivaient en toute sérénité, et décrit une vaine tentative de créer un espace fermé (zone de tolérance) à Gravelines. Sous le titre: "Le port saisi par la douane" Sophie Delbrel examine l'application de la réglementation douanière de la promulgation d'un premier code des douanes (1791) à la fin de la Monarchie de Juillet.

Au XIX^e siècle, la part des douanes dans les ressources de l'État s'accroît : la Restauration, désireuse de revenir aux usages de l'ancienne monarchie, cherche à accentuer sa politique de répression. Bernard Gallinato analyse la loi d'avril 1818, qui reprend en partie un texte de 1816, d'esprit très draconien, dans le sens d'une nette édulcoration (pp. 249-259) et Bruno Marnot étudie les ports et le régime de l'entrepôt entre 1816 et 1830 (pp. 281-294).

Ville libre hanséatique plus ou moins vassale du roi de Pologne, Dantzig fut au XVIII^e siècle un repaire de fraudeurs, de contrebandiers et d'espions dont Marie-Louise Pelus Kaplan, qui a exploité la correspondance du consul de France Louis Mathy (1715-1721), nous relate les activités (pp. 95-111). Autre ville frontalière disputée, Trieste dut, au XVIII^e siècle, une grande partie de son développement aux économies informelles et aux pratiques illicites ainsi que nous l'explique Daniele Andreozzi (pp. 173-187). Les concessions françaises de Chine et le rôle de la Banque de l'Indochine de 1900 à 1943 font de même l'objet de la pénétrante analyse d'Hubert Bonin intitulée : "Le lotus noir" (pp.203-219).

Premier port français, Marseille ne pouvait manquer d'être un grand centre de la fraude : deux communications lui sont consacrées : celle de Gilbert Buti intitulée *Territoires et acteurs de la fraude à Marseille au XVIII^e siècle* (pp. 157-172) et celle de Laurence Montel, *Grappillages et surveillance dans le port moderne de Marseille pendant l'entre-deux-guerres* (pp. 345-358). La première étude nous apprend que le vin était au XVIII^e siècle l'enjeu d'une fraude très importante et nous donne de précieuses indications sur les foyers de contrebande, tant dans l'arrière-pays que dans la cité phocéenne elle-même. La seconde nous éclaire sur la vie quotidienne de tout un petit peuple qui tirait ses ressources de la maraude sur les quais, voire dans les entrepôts (*ramasseuses*, chiffonniers du port) et sur la relative mansuétude dont la police faisait preuve à l'égard de ses rapines, assez souvent classées sans suite comme *infra-judiciaires*, (ne donnant pas lieu à poursuites).

On se plaît à retrouver ses souvenirs d'enfance : la bande dessinée n'est pas oubliée et Christophe Lastécouères nous donne sous le titre "Au port en vitesse ! Fraude monétaire, archaïsme insulaire et modernité portuaire dans l'œuvre d'Hergé" (pp. 295-316) une analyse subtile de la fraude telle que l'a conçue l'impérissable inventeur du personnage du reporter Tintin. Qui dit fraude dit répression et Bruno Hamon nous brosse (pp. 359-376) un tableau de l'état des douanes françaises et de la condition des douaniers au début du XX^e siècle. Il a le



Académie des sciences d'outre-mer

mérite d'évoquer le rôle des îles dans la contrebande et de rendre hommage au dernier douanier de Groix.

Dans une dernière contribution, aussi intéressante que pittoresque (pp. 377-388), Dorota Lewandowska nous expose à la suite de quelles fraudes et de quels frelatages le vin français (ou réputé tel) est devenu en Pologne, à l'époque moderne, synonyme de piquette, de breuvage de goût médiocre et de mauvaise qualité. De la belle conclusion de Gérard Béaur, modèle de synthèse, nous ne retiendrons qu'une pensée mais elle nous semble capitale : "La frontière entre le licite et l'illicite est ténue" (p. 398).

Il y aurait tant à dire encore et l'espace nous manque : un grand colloque assurément, qui laisse parfois le lecteur sur sa faim, (notamment à propos des îles, annoncées par le titre, mais réduites à la portion congrue dans le texte. On eût aimé aborder les îles anglo-normandes d'ont l'une au moins -Aurigny- fut un actif entrepôt de contrebande). Les actes seront une mine pour les chercheurs qu'intéresse la fraude, les échanges parallèles et l'appareil répressif. Quelle fut l'efficacité de ce dernier ? Notre plus célèbre peintre naïf ne fut-il pas un commis de l'octroi, que ses contemporains disaient plus soucieux de sa production artistique que de sa tâche de contrôle de la circulation des vins et alcools ?

Jean Martin